

TÉLÉTRAVAIL

Les clés pour une mise en œuvre efficace

En visio-conférence

Vendredi 27 novembre 2020

10h00-12h30

OBJECTIFS :

- Maîtriser le cadre juridique du télétravail
- Savoir encadrer et sécuriser son dispositif
- Disposer de solutions concrètes et de retours d'expérience d'entreprises

La crise sanitaire a conduit bon nombre d'entreprises à instaurer le télétravail mais souvent de façon contrainte et dans l'urgence. Avec le nouveau confinement, il redevient la norme : tous les salariés dont l'activité le permet doivent rester en télétravail en continu. Si le télétravail est ainsi appelé à durer, pas question cette fois d'improviser. Le moment est venu pour les employeurs de tirer les enseignements du premier confinement, de réfléchir à leur organisation et d'encadrer et sécuriser leur pratique. Comment mettre en place le télétravail ? Quelles sont les règles applicables en cette période de reconfinement ? Est-il obligatoire ? Quels risques pour les entreprises qui refuseraient de le généraliser ? Comment encadrer et sécuriser son dispositif ? Comment veiller notamment à la santé mentale des salariés ? A terme, comment repenser le télétravail ? Comment mettre en place une organisation efficace, de qualité, adaptée aux besoins de l'entreprise et des salariés ? Quelles bonnes pratiques adopter ? Forum Legal & RH vous propose de vous accompagner dans la mise en œuvre du télétravail et de vous donner toutes les clés pour en faire un levier de performance collective et de bien-être individuel. Et pour vous aider à négocier votre accord et à optimiser votre dispositif, des entreprises partageront leur expérience du déploiement du télétravail. ■

AVEC LA PARTICIPATION DE :

Martine BORDONNÉ

Directrice Télétravail et Nomadisme, ORANGE

Claude MONNIER

Directeur des ressources humaines, SONY MUSIC FRANCE

Béatrice POLA

Avocat associé, PROSKAUER

La matinée sera animée par

Aurélia DEJEAN DE LA BÂTIE,

Responsable du Service Ressources et Développement, Barthélémy Avocats

Programme

10h00 Début de la conférence

METTRE EN PLACE LE TÉLÉTRAVAIL

- Le cadre légal
- Les différents cas de recours au télétravail : occasionnel, régulier, exceptionnel
- Faut-il recourir à un accord collectif ou à une charte ? Quel doit-être leur contenu ? Comment les négocier ou les réviser ? Selon quelles modalités ? Faut-il consulter le CSE ?
- Comment fixer les critères d'éligibilité ? L'employeur peut-il refuser le télétravail à un salarié ? Peut-il l'imposer ? Comment éviter toute discrimination ?
- Période d'adaptation et réversibilité du télétravail
- Équipement du salarié : l'employeur doit-il le fournir ? Comment assurer la protection des données ?
- Prise en charge des frais engendrés par le télétravail (internet, chauffage, tickets restaurant) : quelles sont les obligations de l'employeur ?

PUBLICS CONCERNÉS

- **Directeurs et responsables RH**
- **Directeurs des affaires sociales**
- **Dirigeants**
- **Juristes d'entreprise**
- **Avocats**

ENCADRER ET SÉCURISER SON DISPOSITIF

- Temps de travail : quelles sont les modalités de contrôle ?
- Comment évaluer et réguler la charge de travail ?
- Comment s'assurer du droit à la déconnexion et par là-même du respect du temps de repos et de la vie privée des salariés ?
- Télétravail et RPS : quelles sont les obligations de l'employeur ? Comment éviter la surcharge de travail, prévenir le harcèlement moral, éviter le risque d'isolement du salarié, ou son basculement dans de potentielles addictions ?
- Comment gérer ses obligations avec les élus ?

RETOURS D'EXPERIENCE D'ENTREPRISES

- Quels sont les dispositifs clés de leur accord/projet d'accord ? (rythme du télétravail, critères d'éligibilité retenus, équipement, compensations financières...)
- Quelles leçons ont-elles tiré du télétravail forcé ? Quelles réflexions ont été menées en interne ? Comment ont-elles associé les salariés ? Le CSE ?
- Quelles sont les difficultés rencontrées ? Les erreurs, les échecs ?
- Quelles mesures ont été prises pour préserver la santé mentale des salariés ?
- Management à distance, formation des managers, intégration des nouveaux collaborateurs, diversité des lieux de travail : quelles sont les bonnes pratiques ?

12h30 Fin de la conférence

Bulletin d'inscription

BULLETIN À RENVOYER - Par courrier :

Forum Legal & RH - 57 rue de Paris, 78100 Saint-Germain-en-Laye

Par E-mail : contact@forumlrh.fr Tél : 09 53 63 68 90

Organisme de formation - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11788333178. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

**NOMBRE
DE PLACES
LIMITÉ**

Oui, je m'inscris à la conférence d'actualité :

TÉLÉTRAVAIL

Les clés pour une mise en œuvre efficace

Vendredi 27 novembre 2020 - En visio-conférence

Tarif : 190€ HT soit 228€ TTC

Règlement par chèque à l'ordre de FORUM LEGAL & RH

virement bancaire : CIC ST GERMAIN EN LAYE - IBAN : FR76 30066 10864 00020416101 84
BIC : CMCIFRPP

> **PARTICIPANT :** Mme M.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél :

E-Mail :

> **INSCRIPTION GÉRÉE PAR :** Mme M.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél :

E-Mail :

> **ÉTABLISSEMENT À FACTURER** (à compléter si différent) :

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél :

Ce bon de commande complété vaut inscription définitive.



La signature du présent bulletin d'inscription emporte adhésion des CGV dont le client reconnaît avoir pris connaissance sur notre site www.forum-legal-rh.fr. Toute annulation doit nous être communiquée par écrit au plus tard 10 jours calendaires avant la date de la conférence, à défaut de quoi, elle sera intégralement facturée.

Cachet et signature obligatoires